

# POLITIQUE DE L'EAU

## RÉFORME DES REDEVANCES

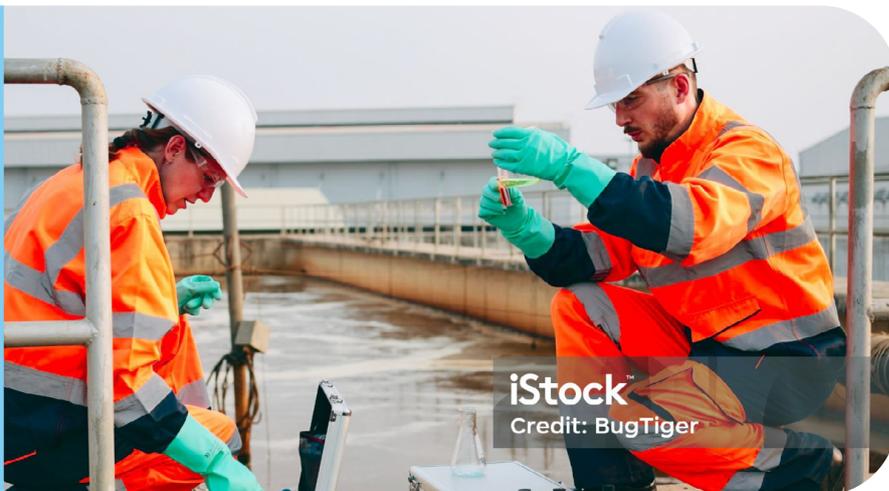
Dans le cadre de la réforme des redevances des agences de l'eau mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2025, une nouvelle redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif a été créée. Elle est détaillée dans [une fiche technique dédiée](#).

**Cette redevance s'appuie sur un coefficient de modulation global**, représentatif du fonctionnement des systèmes d'assainissement (systèmes de collecte et station de traitement des eaux usées) du redevable (défini au regard de la compétence en matière de traitement des eaux usées).

Afin d'évaluer ce coefficient de modulation, **un simulateur est mis à disposition**. Il s'appuie sur les données de fonctionnement de l'année N-2 des différents systèmes d'assainissement (*N étant l'année au titre de laquelle est due la redevance*).

**Ce coefficient permettra de déterminer la contre-valeur de la redevance à appliquer sur les factures d'eau des abonnés** durant l'année N. (avec contre-valeur = tarif voté par chaque comité de bassin X coefficient de modulation global).

**A noter que la délibération fixant ce supplément de prix** sera à prendre avant le 31 décembre de l'année N-1 ou au plus tard avant la facturation de l'année N.



## Décryptage

# Outil de simulation du coefficient de modulation global dans le cadre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif



### Qui est concerné ?

Toutes les collectivités compétentes en matière d'épuration des eaux usées, maîtres d'ouvrages de Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) d'au moins 20 Equivalents-Habitants (EH) et devant déterminer le supplément de prix à appliquer aux factures des abonnés **(ou contre-valeur, lire ci-contre)**.



### Quand et comment utiliser l'outil ?

L'outil sera mis à disposition à partir de septembre 2025 sur le site Téléservices des Redevances : <https://teleservices.lesagencesdeleau.fr/>

La connexion, réservée aux collectivités redevables, est possible via deux méthodes :

1. Avec les identifiants de connexion annuels transmis par courrier par votre agence de l'eau ;
2. Avec les identifiants de votre compte personnel : <https://www.lesagences-deleau.fr/services-en-ligne>

L'outil sera utilisable à tout moment de l'année et prérempli des données des différents systèmes d'assainissement collectif connus par votre agence de l'eau.

**Des supports pour guider les utilisateurs pas à pas seront proposés.**



## Calendrier à retenir

Le calendrier détaillé est disponible sur [la plaquette de présentation de la redevance pour performance des réseaux d'assainissement](#).

Il est important de noter que :

- la simulation du coefficient, la détermination de la contre-valeur et son adoption par délibération doivent se faire **au plus tard le 31/12/N-1**,
- la déclaration fiscale à l'agence de l'eau via un autre formulaire spécifique doit être réalisée **au plus tard le 31/03/N+1**.



## Données et temporalité

En 2025, le simulateur met à disposition à compter de septembre les données de fonctionnement des systèmes d'assainissement de l'année 2024 connus par les agences de l'eau et les services de police de l'eau. Ces données sont mises à jour régulièrement. A partir de 2026, le simulateur mettra à disposition dès que possible les données de fonctionnement des systèmes d'assainissement de l'année 2025 connus par les agences de l'eau et les services de police de l'eau.

Chaque redevable devra vérifier les données préremplies et les corriger si besoin pour actualiser l'évaluation du coefficient de modulation. L'exhaustivité du préremplissage des données nécessaires à la simulation ne pouvant être assurée, chaque collectivité devra saisir des informations complémentaires, notamment sur les boues d'épuration produites et évacuées sur l'année par les systèmes d'assainissement.

Pour les lagunes et filtres plantés de roseaux de 200 à 2 000 EH	Pour les boues activées de 200 à 2 000 EH	Pour les STEU de plus de 200 EH ayant évacué des boues d'épuration
Date du dernier curage des bassins	Production de boues réelle annuelle en kg de Matière Sèche (kg de MS)	Quantité et type de destination des boues



## Fonctionnement de l'outil

**Le coefficient obtenu via le simulateur dépend directement de la qualité des données saisies.**

1. Cliquez sur <http://teleservices.lesagencesdeleau.fr> et connectez vous à votre "espace de télédéclaration"
2. Cliquez sur "mon outil de simulation" après votre authentification
3. Vérifiez, modifiez les données préremplies et complétez les questions ; le nombre de questions s'adapte à la taille de la STEU
4. Lancez la simulation une fois les données complètes en cliquant sur « Calculer le coefficient global »
5. Sauvegardez les résultats en cliquant sur « Enregistrer » ou réalisez une autre simulation

Les données de l'agence de l'eau évoluent et vous voulez les utiliser ? Cliquez sur « réinitialiser à partir des données agence » pour reprendre votre simulation  
Il manque une STEU dans votre liste ? Ajoutez-la via son code SANDRE en cliquant sur "ajouter une STEU"

**Les données utilisées pour la simulation et le coefficient obtenu ne sont pas transmises à l'agence de l'eau et ne seront pas pris en compte pour le calcul de votre redevance. L'agence de l'eau procédera au calcul du coefficient à la suite de la déclaration fiscale réalisée en N+2.**



## En cas de besoin ?

En complément des ressources disponibles (dont une notice d'utilisation), les interlocuteurs Redevances de chaque agence de l'eau seront disponibles pour accompagner les collectivités dans la prise en main du simulateur ainsi que pour son remplissage. Vous pouvez également indiquer à votre interlocuteur Redevances les erreurs constatées sur la liste ou les données connues des systèmes d'assainissement.